



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2022_99bis

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le 10/10/2022
ID : 048-214800393-20220926-D_2022_99BIS-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux et le vingt six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe Rochoux, Maire.

13 Présents : Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

2 Absents excusés : Catherine BOUTIN ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ, Manuel MARTINEZ ayant donné pouvoir à Colette CROUZET.

Secrétaire de séance : Florence FERNANDEZ.

Objet : approbation du compte-rendu de la séance du 7 juillet 2022

Considérant la transmission et la prise de connaissance du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2022.

La secrétaire de séance, Florence FERNANDEZ	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	